

## LETTRE AUX PARLEMENTAIRES POUR LA DESTITUTION

M. le député, Mme la députée, M. le sénateur, Mme la sénatrice,

Nous, françaises et français, attachés à la lettre tout comme à l'esprit de la constitution de 1958, vous demandons instamment d'engager la procédure de destitution du président de la République Emmanuel Macron tel que le prévoit l'article 68 de cette même constitution.

Première raison à cela, le non respect de la souveraineté du peuple telle que définie dans les articles 2 et 3. L'exercice de cette souveraineté (article 2) doit passer par le référendum (article 3). Or, aucun référendum n'a été organisé depuis 2005. Le président Macron l'a pourtant évoqué à la suite du mouvement des Gilets jaunes et encore tout récemment. Les paroles n'ont pas été suivies d'effet. 19 ans que le peuple est privé de ce moyen d'expression de sa souveraineté. Il était du devoir du président de la République d'y avoir recours après les mouvements sociaux qui ont marqué ses quinquennats, les plus emblématiques étant les Gilets jaunes, qui aspiraient à des réformes démocratiques, et le mouvement contre la réforme des retraites, qui a rassemblé des millions de Françaises et de Français.

Seconde raison, ingérence militaire à l'étranger. l'engagement du pays dans la guerre en Ukraine. Le président aurait dû convoquer le Congrès pour en décider (article 35). La France a livré pour une valeur totale de 3,035 milliards d'euros d'équipements militaires à l'Ukraine, auxquels viennent s'ajouter 2,1 milliards d'euros versés à la Facilité Européenne pour la Paix (FEP), soit un soutien militaire de plus de 5,135 milliards d'euros. (source ministère de la Défense). C'est l'argent des contribuables pour une guerre qui ne concerne pas l'Union Européenne et encore moins la France, ce qui a œuvré en faveur de la guerre et non de la paix, sans consentement populaire ni parlementaire.

Troisième raison, financière. la dette abyssale accumulée par la France à cause d'une politique sanitaire irréfléchie, déraisonnable et donc dangereuse. Plus de 3 000 milliards de dette aujourd'hui à cause du « quoi qu'il en coûte » pour lutter contre un virus dont le taux de mortalité n'a pas dépassé le 0,2 % (source : data.gouv.fr – covid-19 taux de décès par pays). Malgré les confinements, des millions de Français ont été infectés, sans conséquences graves. Ajoutons ici qu'un rapport de l'ATIH (Agence technique de l'information sur l'hospitalisation) a montré que les hospitalisations covid avaient représenté en 2020 que 2% de l'activité hospitalière générale et 5 % de l'activité en soins critiques.

Quatrième raison, éthique. Toujours pendant la crise sanitaire, une interdiction de prescrire a mis en danger des milliers de françaises et français ; les visites dans les maisons de retraite interdites, affectant profondément et dangereusement les personnes âgées ; les masques rendus obligatoires pour nos enfants, considérés un temps comme des dangers potentiels ; les adolescents non-vaccinés privés de sport et de culture ; des établissements culturels fermés. « Quoi que nous fassions, près de 9000 patients seront en réanimation à la mi-novembre » a dit Emmanuel Macron le 28 octobre 2020 à la télévision. Au 15 novembre, ils étaient 4 880 selon Santé Publique France. Une grave erreur et une infox sans fondement qui en dit long sur la gestion catastrophiste de l'épidémie.

Cinquième raison, la réforme des retraites contre la volonté du peuple. Lui-même affirmait en 2019 que l'allongement de l'âge légal de départ à la retraite était une hypocrisie. Un mouvement massif et historique a pris forme, sans violence, pour exprimer le refus de cette réforme. Il a été purement et simplement méprisé.

Des élections législatives anticipées en juin 2024 ont permis aux françaises et français de s'exprimer. Ils ont désavoué le président de la République de manière très claire en plaçant en tête un parti politique et une coalition d'opposition. Le président de la République a manqué à ses devoirs en nommant un premier ministre d'un parti minoritaire à l'Assemblée Nationale. Nous attendons aujourd'hui de votre part que vous engagiez la procédure de destitution, par respect pour vos concitoyens.

Si les représentants députés et sénateurs ne destituent pas le président, alors la République qu'ils défendent par leur occupation au Sénat et à l'Assemblée Nationale est morte au propre comme au figuré.